

REUNION DE CONSEIL DU 02 JUIN 2021

Séance à huis clos

Convocation du 27 mai 2021

Étaient présents : Ph. Salmon, C. Muller, J. Olejnik, JM. Chapelet, S. Gobancé, F. Nazé, V. Bleuzé, L. Carlac, B. Randour, S. Gaillot, A. Gérard, S. Jourdain, JM. Brelet

Étaient absents : M. Marlette, A. Eliez, S. Gobancé

Pouvoirs (3) : M. Marlette à C. Muller / S. Gobancé à F. Nazé / A. Eliez à JM. Brelet.

Monsieur le Maire demande qu'une minute de silence soit faite en mémoire de Monsieur Jean-Marc TOURET.

Joël Olejnik est désigné secrétaire de séance.

Émargement du livre

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance de ce jour à 18h30

Monsieur le Maire fait lecture du compte rendu du 7 avril 2021.

Les membres du conseil approuvent à l'unanimité et signent ce compte rendu.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de rajouter une délibération (n° 4012) à l'ordre du jour, tous les membres présents acceptent.

----- Ordre du Jour

- > Délibération 4002 : Vote achat d'un groupe électrogène
- > Délibération 4003 : Vote achat d'une remorque
- > Délibération 4004 : Vote installation d'un panneau d'affichage dans le village
- > Délibération 4005 : Vote travaux sylvicole – Bois le Moine
- > Délibération 4006 : Vote des nouveaux statuts de la Communauté Urbaine du Grand Reims
- > Délibération 4007 : Vote achat de supports pour jardinières
- > Délibération 4008 : Vote remise en état des allées du cimetière communal
- > Délibération 4009 : Vote travaux voirie – trottoirs RD 386 – direction Fismes
- > Délibération 4010 : Vote réfection du parquet salle de conseil
- > Délibération 4011 : Vote achat paires de double rideau salle de conseil
- > Délibération 4012 : Création d'un emploi non permanent pour accroissement saisonnier d'activité

Délibération 4002 : Vote achat d'un groupe électrogène

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents que lors de l'élaboration du budget primitif, l'achat d'un groupe électrogène avait été évoqué.

La Mairie a reçu une proposition commerciale très intéressante de l'Entreprise ROCHA :

- le groupe électrogène 4T Honda GX270	726.00 € H.T
- kit brouette pour le transporter	80.08 € H.T.

Soit un montant total de 967.30 euros T.T.C.

Les crédits nécessaires sont prévus au B.P 2021.

Après débat, le Conseil Municipal décide par **15 voix pour**, 0 voix contre, 0 voix d'abstention d'acquiescer le matériel ci-dessus.

Délibération 4003 : Vote achat d'une remorque

La commune a besoin d'une remorque pour éviter des vas et viens à l'employé communal et lui faire gagner du temps.

Devis reçu en Mairie par l'Entreprise ROCHA :

- Remorque Lider	687.00 € H.T
- Jeu de réhausse.....	211.14 € H.T
- Bâche	72.06 € H.T

Soit un montant total de 1 164.24 euros T.T.C.

Les crédits nécessaires sont prévus au B.P 2021.

Après débat, le Conseil Municipal décide par **15 voix pour**, 0 voix contre, 0 voix d'abstention d'acquiescer la remorque en question ainsi que le jeu de réhausse et la bâche.

Délibération 4004 : Vote installation d'un panneau d'affichage dans le village

Compte tenu de la taille et du poids du nouveau panneau d'affichage, l'employé communal ne pourra pas l'installer seul. Monsieur le Maire propose donc de faire appel à une entreprise extérieure.

La Société QUATRE à Muizon propose d'intervenir rapidement pour un montant de **3 691.20 € TTC**. (Travaux de gros œuvre, assemblage et pose du panneau)

Les crédits n'ayant pas été prévus en section d'investissement, il est nécessaire d'effectuer les modifications ci-dessus au BP primitif 2021 :

Section de fonctionnement :

Chapitre 011 – Article : 61521 : Entretien et réparations bâtiments publics : - 3 692.00 €

Chapitre 023 – Article : 023 : Virement à la section d'investissement : 3 692.00 €

Section d'investissement :

Chapitre 21 – Article 2188 : Autres immobilisations corporelles : 3 692.00 €

Chapitre 021 – Article 021 : Virement de la section de fonctionnement : 3 692.00 €

Après débat, le Conseil Municipal décide par **14 voix pour**, 0 voix contre, 0 voix d'abstention de confier l'installation du nouveau panneau d'affichage à l'Entreprise QUATRE et d'effectuer les modifications budgétaires ci-dessus.

L. Carlac ne prend pas part au vote

Délibération 4005 : Vote travaux sylvicole – Bois le Moine

Des travaux sylvicoles sont à effectuer dans le Bois le Moine

Localisation : 17.1

- Maintenance (maintenance mécanisée) de cloisonnement sylvicole au broyeur dans une régénération de moins de 3 m, végétation herbacée ou semi-ligneuse de faible diamètre ≤ 5 cm.

- Dégagement manuel en plein de régénération naturelle feuillue avec maintien du gainage : chêne – semis de plus de 1,2 m de haut

- Le coût des travaux sera débité au compte 61524 « Entretien & Réparation Bois et Forêt » chapitre 011 : Charges à caractère général pour un montant total de **6 013,24 € TTC**.

Après débat, le Conseil Municipal décide par **15 voix pour**, 0 voix contre, 0 voix d'abstention d'effectuer les travaux ci-dessus

Délibération 4006 : Vote des nouveaux statuts de la Communauté Urbaine du Grand Reims

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'arrêté préfectoral du 15 septembre 2016 modifié portant création de la Communauté urbaine du Grand Reims,
Vu l'arrêté préfectoral du 21 novembre 2018 portant approbation des statuts actualisés de la Communauté urbaine du Grand Reims,
Vu l'arrêté préfectoral du 28 octobre 2019 relatif à la composition du Conseil Communautaire du Grand Reims,
Vu les statuts de la Communauté urbaine du Grand Reims,
Vu la délibération n° CC-2021-31 du Conseil communautaire du 25 mars 2021 modifiant les statuts de la Communauté urbaine du Grand Reims,

Considérant que les statuts doivent être approuvés par les Conseil municipaux des communes membres dans un délai de 3 mois à compter de la notification de la délibération susvisée,

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal décide par **15 voix pour**, 0 voix contre, 0 voix d'abstention d'approuver les statuts modifiés de la Communauté urbaine du Grand Reims.

Délibération 4007 : Vote achat de supports pour jardinières

La vice-présidente de la commission Environnement-Fleurissement et Cadre de vie propose aux membres du Conseil d'embellir le village en accrochant des supports de jardinières sur le pont principal, la passerelle et route d'Arcis.

La Société KAL située à Hermonville nous a transmis sa meilleure offre de prix, à savoir :

10 supports pour le pont principal + 2 supports pour la passerelle + 2 supports pour la route d'Arcis
Matière de la fourniture : Acier. Prix : 4 620,00 € H.T. Soit **5 544 € T.T.C.**

Après en avoir délibéré, par **15 voix pour**, 0 voix contre, 0 voix d'abstention
Le Conseil DECIDE de faire l'acquisition des supports en question et de modifier le budget primitif 2021 comme indiqué ci-dessous :

Dépenses de fonctionnement :

Chapitre 011 – Article 615221 : Entretien réparation bâtiments publics = - 3 550.00 €

Chapitre 023 – Article 023 : Virement à la section d'investissement = 3 550.00 €

Recette d'investissement :

Chapitre 022 – Article 022 : Virement de la section de fonctionnement = 3 550.00 €

Dépense d'investissement :

Chapitre 21 – Article 2152 : Installation de voirie = 3 550.00 €

~~Délibération 4008 : Remise en état du cimetière communal~~

Après débat, le Conseil Municipal décide de ne pas statuer sur cette délibération, dans l'attente d'un complément de prix pour la pose d'un tissu géotextile. Délibération reportée.

Délibération 4008 : Vote des travaux de voirie – Trottoirs RD 386 – Direction Fismes

Monsieur le Maire informe les membres présents que des travaux financés par le Département sont prévus sur la RD 386, direction Fismes afin de solutionner définitivement les remontées de source.

Cependant, une partie de ces travaux est de compétence communale, à savoir :

- . Stabilisation accotement : 6 560,00 € H.T.
- . Bordures T2 : 7 080,00 € H.T
- . Caniveaux CC2 : 7 175,00 € H.T

Soit un total de 20 815,00 € H.T. (**24 978,00 TTC**)

Le phasage des travaux et le suivi seront réalisés par la CIP NORD. Par contre l'Entreprise COLAS sera en charge de ces travaux.

Comme ces travaux n'étaient pas prévus lors de l'élaboration du BP communal 2021, il est nécessaire d'effectuer les modifications budgétaires ci-dessous :

Section de fonctionnement :

Chapitre 011 – Article 61521 : Entretien et réparation bâtiments publics : - 24 978,00 €

Chapitre 023 – Article 023 : Virement à la section d'investissement .. : 24 978,00 €

Section d'investissement :

Chapitre 21 – Article 2152 : Installation de voirie : 24 978,00 €

Chapitre 021 – Article 021 : Virement à la section de fonctionnement ... : 24 978,00 €

Après débat, le Conseil Municipal décide par **1 voix pour, 14 voix contre**, 0 voix d'abstention de réaliser les travaux pour un montant de 24 978,00 € TTC et de ne pas modifier le BP communal 2021 comme indiqué ci-dessus.

Délibération n° 4009 : Vote des travaux de réfection du parquet de la salle de conseil

Monsieur le Maire informe les membres présents que la salle de conseil qui a été rénové courant de cet hiver nécessite dorénavant des travaux de réfection du parquet qui est vétuste.

La Mairie a reçu un devis de l'Entreprise Rudy HENNEQUIN situé à Jonchery sur Vesle :

Remplacement des lames de parquets, ponçage, P40, P80, P120 + vitrification satinée = 1 533.90 € H.T.

Soit un montant total de **1 840.68 € T.T.C.**

La somme sera débitée sur l'article 615221 – Chapitre 011 : Charges à caractère général.

Après débat, le Conseil Municipal décide par **15 voix pour**, 0 voix contre, 0 voix d'abstention de réaliser les travaux pour un montant de 1 840,00 € TTC.

Délibération n° 4010 : Vote achat de rideaux pour la salle de conseil

Le Maire informe les membres présents que la salle de conseil sert également de salle des mariages. Afin de finaliser totalement la rénovation de cette salle, il serait souhaitable d'installer des rideaux.

La Mairie a reçu un devis de l'Entreprise « Les Sièges de Valérie » située à Les Mesneux.

- Confection de 4 paires de double rideau = **3 696,00 € TTC**

Comme ces dépenses n'étaient pas prévus au moment de l'élaboration du budget, il est nécessaire d'effectuer des modifications budgétaires :

Section de fonctionnement :

Chapitre 011 – Article 61521 : Entretien et réparation bâtiments publics : - 3 696,00 €

Chapitre 023 – Article 023 : Virement à la section d'investissement : 3 696,00 €

Section d'investissement :

Chapitre 21 – Article 2135 : Installation générales, agencements : 3 696,00 €

Chapitre 021 – Article 021 : Virement à la section de fonctionnement ... : 3 696,00 €

Après débat, le Conseil Municipal décide par 15 voix pour, 0 voix contre, 0 voix d'abstention d'acheter des rideaux. Validation définitive après réception d'un deuxième devis pour comparaison.

Délibération n° 4011 : Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent

Le Conseil Municipal ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 1°(OU 3 2°);

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité à savoir : entretien des espaces verts et des bâtiments communaux.

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

DECIDE par 15 voix pour :

Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique territorial pour faire face à un besoin lié

- à un accroissement saisonnier d'activité pour une période d'un mois du 07 juin 2021 au 6 juillet 2021 inclus, renouvelable 2 fois.

Cet agent assurera des fonctions d'agent communal polyvalent à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 12 heures.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 355 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget lors d'une prochaine réunion de conseil.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Informations diverses :

Monsieur le Maire félicite toutes les personnes qui ont participé aux travaux de fleurissement du village.

Philippe SALMON informe le conseil que lors de la dernière réunion de la commission Fêtes-Sports-Loisirs et Associations, il a été décidé qu'aucune programmation ne sera prévue pour la Fête Foraine, la Brocante, le Feu d'Artifice et le Barbecue, compte-tenu des contraintes sanitaires liées à la COVID 19 . Cependant, la possibilité d'une manifestation à la rentrée de septembre n'est pas exclue. (A définir en fonction du contexte).

Les élections auront lieu dans la salle du conseil qui sera aménagée pour la bonne organisation des deux élections dans le respect des mesures barrières liées à la COVID 19.

Laura CARLAC informe le conseil que nous avons reçu sur le site internet de la commune un message de la part de Mr HONORÉ Olivier sur l'état de propreté et nettoyage du cimetièrre ainsi que des trottoirs de la commune. Une réponse sera faite à Monsieur HONORÉ à ce sujet.

Catherine MULLER remercie les bénévoles pour leur participation aux travaux de fleurissement de la commune.

Séance levée à : 20h45

Philippe SALMON

Catherine MULLER

Mickaël MARLETTE
Pouvoir à C. Muller

Joël OLEJNIK

Jean-Marie BRELET

Jean-Marc CHAPELET

Sabine GOBANCÉ
Pouvoir à F. Nazé

Florance NAZÉ

Véronique BLEUZÉ

Laura CARLAC

Arnaud ELIEZ
Pouvoir à JM. Brelet

Sonia GAILLOT

Adelaïde GÉRARD

Sylvie JOURDAIN

Bernard RANDOUR